

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-des-Écorces tenue le lundi 8 décembre 2014 à la salle municipale à compter de 19h.

Sont présents :	Pierre Flamand	Maire
	Serge Piché	Conseiller
	Louise Lafrance	Conseillère
	Éric Paiement	Conseiller
	Normand Bernier	Conseiller
	Gaétan Brunet	Conseiller
	Yves Prud'homme	Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Flamand.

Sont également présents monsieur Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit comme secrétaire de cette séance ainsi que madame Nathalie Labelle, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Assistance : 1 personne

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5511

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance. Il est 19h20.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5512

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5513

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2014 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 2014 soient acceptés, et ce, tels que déposés.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h21 et se termine à 19h23.

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5514

CHEMIN DU BARRAGE-KIAMIKA
DEMANDE POUR INSTALLER UNE BARRIÈRE

- ATTENDU QUE le 1^{er} décembre dernier, le Conseil municipal recevait de madame Victoire Lagacé et monsieur René Gratton une demande relative à l'installation d'une barrière à l'entrée du chemin du Barrage-Kiamika qui permettrait ainsi l'accès de ce chemin seulement aux propriétaires des lots adjacents;
- ATTENDU QUE le but premier de cette demande est de pouvoir conserver le bon état du chemin et aussi d'éviter le dépôt de déchets;
- ATTENDU QUE le chemin du Barrage-Kiamika mène à de nombreux lots publics dont on ne peut interdire l'accès;
- ATTENDU QUE le chemin du Barrage-Kiamika est effectivement déverbalisé, ce qui ne veut pas dire qu'aucun entretien du chemin n'est fait par la municipalité.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas accéder à la demande d'installer une barrière à l'entrée du chemin du Barrage-Kiamika.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5515

ENTÉRINER LE PAIEMENT DES TRAVAUX DE DÉMOLITION À BRUNET ET MICHAUDVILLE INC.

- ATTENDU QUE la municipalité a octroyer, par la résolution 2014-11-5476, le contrat de démolition du bâtiment incendié à l'entreprise Brunet et Michaudville inc.;
- ATTENDU QUE les travaux ont été complétés le 7 novembre dernier à la satisfaction de la direction;
- ATTENDU QUE le 14 novembre dernier, le directeur général a autorisé le paiement de 12 469.04\$ taxes incluses à Brunet et Michaudville inc.
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le paiement de 12 469.04\$ à Brunet et Michaudville inc.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5516

AVIS DE MOTION : ADOPTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF AU CONTRÔLE DES CHATS

Avis de motion est donné par Yves Prud'Homme en vue de l'adoption du règlement 185-2015 relatif au contrôle des chats, avec demande de dispense de lecture.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5517

DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR REMPLACER 225 LUMIÈRES DE RUE AU SODIUM PAR DES LUMIÈRES AU DEL

ATTENDU QU' Hydro-Québec offre présentement une aide financière pour le remplacement de lumières au sodium par des lumières au DEL;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire profiter de cette opportunité pour remplacer ses 225 lumières de rue au sodium par des lumières au DEL de marque Phillips.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres concernant le remplacement de 225 lumières de rue au sodium par des lumières de rue au DEL de marque Phillips.

Il est aussi résolu de mandater le directeur général de procéder à la demande de subvention auprès d'Hydro-Québec relative au remplacement desdites lumières.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5518

RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE DE PROGRAMMATION PARTIELLE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE PROGRAMME TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

Le directeur général quitte la séance ordinaire à 19h45.

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5519

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE (TACAL)

ATTENDU QUE les tarifs annuels proposés par le TACAL, à partir de 2016, pour desservir la population de Lac-des-Écorces sont :

- Secteur Lac-des-Écorces seulement : 5 129\$
- Secteur Lac-des-Écorces et Val-Barrette : 14 881\$

ATTENDU QU' en ces temps de restrictions budgétaires, le Conseil municipal juge beaucoup trop élevé les tarifs proposés par le TACAL.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à la majorité des conseillers présents, cinq (5) contre et un (1) pour le secteur Lac-des-Écorces seulement, de ne pas adhérer au programme de transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle.

Il est aussi résolu de faire parvenir la présente résolution au TACAL ainsi qu'à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5520

**OCTROI DE CONTRAT À PIERRE-LUC BEAUREGARD
PLANS ET DEVIS DU 133, RUE ST-JOSEPH**

ATTENDU QUE le directeur général a invité deux firmes d'architectes à soumissionner pour la conception de plans et devis en vue de reconstruire l'édifice abritant le Centre de services Val-Barrette de la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides et une salle communautaire;

ATTENDU QUE les deux soumissions ont été reçues, prix toutes taxes incluses, dans les délais requis, soit :

Pierre-Luc Beauregard Architecte	18 855.90 \$
Poulin Laurin Architectes sencri	25 133.54 \$

ATTENDU QUE les soumissions ont été analysées et que toutes deux répondent aux critères énoncés dans le devis d'appel d'offres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à Pierre-Luc Beauregard Architecte considérant que son prix est le plus bas.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5521

MANDAT À ME JEAN L'HEUREUX POUR RÉGULARISER LES TITRES DE PROPRIÉTÉS – VENTE POUR TAXES 1992 & 1994

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Me Jean L'Heureux pour régulariser les titres de propriété pour les lots rachetés par la municipalité lors de la vente pour taxes de 1992 et de 1994, et d'autoriser le maire Pierre Flamand et le directeur général Jean Bernier ou la directrice générale adjointe Nathalie Labelle à signer tous les documents légaux nécessaires à cet effet.

Il est aussi résolu d'affecter les frais d'honoraires professionnels au GL 02-130-00-412.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5522

DÉNONCIATION DES AUGMENTATIONS DE LA TARIFICATION DE LA FORMATION DES POMPIERS

ATTENDU QUE le 15 octobre dernier, était déposé dans la Gazette officielle du Québec un projet de règlement venant modifier le règlement sur les frais de scolarité de l'École nationale des pompiers du Québec;

ATTENDU QUE ce règlement prévoit une augmentation considérable aux frais de scolarité exigibles d'un élève et notamment pour les programmes de formation de Pompier I, Pompier II et d'opérateur d'autopompe;

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit des exigences de formation pour les pompiers des services municipaux de sécurité incendie;

ATTENDU QUE ces hausses, quant aux frais de scolarité, ont des impacts considérables sur les budgets des municipalités.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents de dénoncer au ministère de la Sécurité publique cette augmentation des frais de scolarité de l'École nationale des pompiers du Québec qui aura un impact considérable sur le budget des municipalités et de ce fait, sur leurs citoyens et entreprises.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5523

APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION POUR LE SSIRK

ATTENDU QUE le 16 novembre dernier, l'officier de garde du Service de Sécurité Incendie Rivière Kiamika était victime d'un accident de la route avec le camion Dodge Ram 1500 2007;

ATTENDU QUE ledit camion fut déclaré perte totale par l'ajusteur en sinistre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres dès janvier 2015 pour l'acquisition d'un camion 4x4 ½ tonne pour le Service de Sécurité Incendie Rivière Kiamika en remplacement du Dodge Ram 1500 2007.

Il est aussi résolu que le montant de la dépense attribuée à la municipalité de Lac-des-Écorces sera payé à même son fonds de roulement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5524

ENTENTE POUR LA DISPOSITION DES IMMOBILISATIONS DE LAC-DU-CERF

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la présente entente concernant la disposition des immobilisations de Lac-du-Cerf telle que présentée et déposée par la directrice des services financiers, et d'autoriser le paiement de la somme de 6 226.12\$, portion de Lac-des-Écorces, à la municipalité de Lac-du-Cerf.

Il est aussi résolu d'acheminer la présente résolution aux municipalités de Chute-St-Philippe et Kiamika afin qu'elles puissent payer à Lac-du-Cerf leur portion respective, soit 3 860.20\$ et 2 365.93\$.

**Entente pour disposition des immobilisations
acquis au début de l'entente et à la fin pour Lac-du-Cerf**

	Coût selon liste fournie	Durée de l'entente 1-04-12 au 31-12-2014 (33/60mois)	Valeur nette au 31-12-2014	% de répartition au 31-12-2014 (17.88%)
Acquisition d'immobilisations au 1er avril 2012 (Voir note 1 ci-dessous)	77 015.75	42 358.66	34 657.09	6 196.69

Acquisitions d'immobilisation depuis le 1er avril jusqu'à la fin de l'entente (31-12-2014)	Amortisse- ment au 31-12-2014	valeur nette au 31-12-14	durée de vie utile
Centre de qualification 2012 16.61 7 038.40	1 055.76	5 982.64	20 ans
Centre de qualification 2012 16.61 769.82	115.47	654.35	20 ans
Centre de qualification 2012 16.61 4 968.30	745.25	4 223.06	20 ans
Centre de qualification 2012 16.61 798.19	119.73	678.46	20 ans
Centre de qualification 2012 16.61 120.38	18.06	102.32	20 ans
Centre de qualification 2012 16.61 92.24	13.84	78.40	20 ans
Centre de qualification 2012 16.61 387.64	58.15	329.49	20 ans
Remplacements pagettes 2012 16.61 137.47	82.48	54.99	5 ans
Honda 2013 17.37 27 477.44	5 495.49	21 981.95	10 ans
Pneus 2013 17.37 467.39	186.96	280.43	5 ans
Remplacements pagettes 2013 17.37 1 033.77	413.51	620.26	5 ans
		34 986.36	
	x taux 2014	17.88%	
		6 255.56	
Total à payer à Lac-du-Cerf - basé sur les % de 2014		12 452.25	

Répartitions à payer par les municipalités restantes

Chute-St-Philippe - 31%	3 860.20
Kiamika - 19%	2 365.93
Lac-des-Écorces - 50%	6 226.12
	<u>12 452.25</u>

Note 1

Le montant payé lors de l'adhésion de Lac-du-Cerf est réparti comme suit:

Lac-des-Écorces - 40.79%	31 414.72
Kiamika - 15.98%	12 307.12
Chute-St-Philippe - 26.64%	20 517.00
Lac-du-Cerf - 16.61%	<u>12 792.32</u>
	<u>77 015.75</u>

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5525

**AFFECTATION DE LA DÉPENSE RELATIVE AUX RÉPARATIONS DU
CAMION CITERNE FORD CON 1993**

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 14 octobre dernier, le Conseil municipal autorisait des déboursés pouvant aller jusqu'à trois mille cinq cent dollars (3 500\$) pour des travaux de réparations à être effectués sur le camion citerne Ford Con 1993 afin qu'il réponde aux normes ULC, résolution 2014-10-5456;

ATTENDU QUE nous avons omis de préciser où serait affectée cette dépense.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'affecter cette dépense au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5526

LOCATION D'UN CAMION POUR LE SSIRK

ATTENDU QUE le camion Dodge Ram 1500 2007 du SSIRK a été déclaré perte totale suite à un accident survenu le 16 novembre dernier;

ATTENDU QUE le directeur général procédera à un appel d'offre dès janvier 2015 pour le remplacement de celui-ci;

ATTENDU QUE notre police d'assurance nous alloue un montant de 20 000\$ pour la location d'un camion.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder immédiatement à la location d'un camion pour notre service d'incendie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5527

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE CAMION CITERNE FORD CON 1993

ATTENDU QUE le camion citerne Ford Con 1993, utilisé par les municipalités de Lac-des-Écorces et Kiamika pour desservir la municipalité de Lac-du-Cerf, nécessite divers équipements dont la dépense nette est évaluée à environ 5 310\$;

ATTENDU QUE cette dépense sera assumée à part égale par les municipalités de Lac-des-Écorces et Kiamika.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat des divers équipements nécessaires et d'affecter la dépense d'environ 2 655\$ pour Lac-des-Écorces à son surplus accumulé non affecté.

Il est aussi convenu d'acheminer cette résolution à la municipalité de Kiamika.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5528

**APPROBATION DES DÉPENSES POUR LA SUBVENTION DE 30 000\$ SUR
3 ANS POUR L'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
MUNICIPAL – DOSSIER #00021174-1
CHEMIN TOUR-DU-LAC-DAVID-SUD ET MONTÉE PLOUFFE**

- ATTENDU la confirmation reçue pour une subvention de 30 000\$ échelonnée sur trois années budgétaires pour l'amélioration du chemin Tour-du-Lac-David-Sud et de la montée Plouffe;
- ATTENDU QUE les travaux pour les chemins précités ont été achevés en novembre 2014 et totalisent une dépense de 217 332.49\$;
- ATTENDU QU' une autre subvention de 20 000\$, dossier #00022013-1, a été appliquée à ce projet.
- ATTENDU QU' un rapport doit être produit au MTQ afin de recevoir cette subvention.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- Que le conseil approuve les dépenses de 217 332\$ pour les travaux exécutés sur le chemin Tour-du-Lac-David-Sud et sur la montée Lortie, conformément aux exigences du MTQ;
 - Que le Conseil confirme que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;
 - Que, comme les travaux ont tous été faits avant le 13 février 2015, date limite pour recevoir la 1^e tranche de la subvention de 12 000\$, la municipalité répondra aux exigences pour la 2^e et 3^e tranche de l'aide financière pour les années 2015-2016 de 12 000\$ et 2016-2017 de 6 000\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5529

**PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
MUNICIPAL – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE
RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

- ATTENDU QUE la municipalité de Lac-des-Écorces a pris connaissance des modalités d'application du volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local* (AIRRL);
- ATTENDU QUE la municipalité de Lac-des-Écorces désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil de la municipalité de Lac-des-Écorces autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5530

ALLOCATION CELLULAIRE – JEAN-GUY LAMOUREUX

ATTENDU QUE monsieur Jean-Guy Lamoureux demande une allocation mensuelle pour l'usage municipal de son cellulaire personnel du mois de décembre 2014 au mois d'avril 2015 (5 mois).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accorde à son employé de voirie, monsieur Jean-Guy Lamoureux, une allocation mensuelle de dix-huit dollars (18\$) par mois pour l'usage municipal de son cellulaire personnel pour les mois de décembre 2014 à avril 2015.

Cette dépense sera affectée au GL 02-320-00-331-01.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5531

**ADOPTION DE LA PROGRAMMATION PARTIELLE DES TRAVAUX TECQ
2014-2018**

ATTENDU QU' une subvention gouvernementale de 1 057 498 \$ pourrait nous être octroyée dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

ATTENDU QUE pour obtenir cette aide financière, la municipalité doit déposer au MAMOT une programmation de travaux constituée de la liste des travaux admissibles à réaliser pour chacune des années du programme, et qui respecte les catégories de travaux admissibles;

ATTENDU QUE la municipalité veut dans un premier temps déposer une demande de programmation partielle des travaux afin de mieux définir les travaux à réaliser selon un ordre de priorités imposées par le MAMOT;

ATTENDU QUE la programmation partielle des travaux a été réalisée suite au mandat octroyé à N. Sigouin Infra-conseils;

ATTENDU QUE la programmation partielle des travaux comprend une Étude sur l'efficacité de l'usine de filtration du secteur Lac-des-Écorces et une Étude visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;

ATTENDU QUE les coûts prévus et la subvention demandée pour la réalisation de ces deux études est de 45 500 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité dépose une demande de subvention de 45 500 \$ au MAMOT dans le cadre du programme TECQ 2014-2018, tel que proposé dans la programmation partielle préparée par N. Sigouin Infra-conseils.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5532

**ENTÉRINER L'OCTROI DE CONTRAT À N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS
SUPPORT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE DANS LE CADRE DES
PROGRAMMES DE SUBVENTIONS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE le directeur général a lancé un appel d'offres pour les services d'un professionnel afin qu'il supporte la municipalité dans la préparation de ses demandes de subventions (TECQ, PRIMEAU ou autres);

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais requis, prix taxes en sus, soit :

N. Sigouin Infra-conseils	2 200.00 \$
Prosept	3 250.00 \$

ATTENDU QUE les soumissions ont été analysées et que toutes deux répondent aux critères énoncés dans le devis d'appel d'offres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à N. Sigouin Infra-conseils considérant que son prix est le plus bas.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5533

**AFFECTATION DE LA DÉPENSE RELATIVE AU TABLEAU AFFICHEUR
DU DÔME UNIPRIX**

ATTENDU QUE le 14 juillet dernier, le Conseil municipal autorisait par la résolution 2014-07-5366 l'achat du tableau afficheur pour le Dôme Uniprix;

ATTENDU QUE Molson Coors Canada remet à la Municipalité une somme de 5 000 \$ à titre de commandite pour l'acquisition dudit tableau afficheur, et ce, à raison de cinq (5) versements annuels consécutifs à partir de 2014;

ATTENDU QUE la dépense nette relative à cette acquisition est de 5 009.38\$, dépense correspondant au coût d'achat du tableau afficheur ainsi que des frais d'électricien.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'affecter cette dépense de 5 009.38\$ au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5534

**CLUB DE L'ÂGE D'OR – ÂGE DU SOUVENIR
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU QU' une demande d'aide financière de 1 526.41\$ a été déposée par madame Marie-Reine Diotte, présidente du Club de l'Âge d'Or – Âge du Souvenir, pour des travaux d'électricité effectués dans leur salle;

ATTENDU QUE toute demande de subvention supérieure à 1 000\$ doit être accompagnée des états financiers de l'organisme qui en fait la demande, et que ceux-ci non pas été fournis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas accéder à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5535

ACHAT DE DEUX FILETS POUR LE DÔME UNIPRIX

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'installation de deux filets derrière les buts de hockey afin d'accroître la sécurité et de protéger la porte et le tableau afficheur des rondelles de hockey.

Il est de plus résolu d'affecter la dépense nette de 834\$ relative à cet achat au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5536

LE P'TIT TRAIN DU NORD – HAUSSE DES QUOTES-PARTS

ATTENDU les coupures annoncées par le Gouvernement du Québec dans les subventions accordées au P'tit Train du Nord;

ATTENDU QUE le manque à gagner pour le P'tit Train du Nord représenterait annuellement 1 500 \$ par kilomètre de piste cyclable;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-des-Écorces doit aussi faire face à des coupures de revenus et des hausses de dépenses suite aux annonces récentes du Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le fardeau fiscal des citoyens de Lac-des-Écorces a atteint un niveau critique;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-des-Écorces ne peut hausser indument les taxes de ces citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De refuser toutes hausses des quotes-parts de la municipalité au budget d'entretien ou de fonctionnement du P'tit Train du Nord;
- D'étudier d'autres solutions au manque à gagner du budget du P'tit Train du Nord, telles que l'imposition d'une vignette chargée aux utilisateurs de la piste cyclable;
- Que durant la période estivale, la municipalité de Lac-des-Écorces contribue à l'entretien du segment de la piste du P'tit Train du Nord sur son territoire via son service de la voirie.
- De faire parvenir la présente résolution à la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord ainsi qu'à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5537

AUTORISATION DE PAIEMENTS DE DÉPENSES

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les salaires du mois de novembre 2014 pour un montant brut de 77 509.80\$ ainsi que les dépenses du mois de novembre 2014 pour un montant de 197 374.52\$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h16 et se termine à 20h17.

RÉSOLUTION NO : 2014-12-5538

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser que la séance soit levée. Il est 20h17.

ADOPTÉE

Pierre Flamand, maire

Nathalie Labelle, secrétaire-trésorière adjointe